

## HONORAIRES DE VENTE

Date d'entrée en vigueur le 01 mars 2021

**Mandats de vente** : Montant minimum d'honoraires : **6 000 € TTC** ; honoraires charge vendeur ou acquéreur. **Honoraires calculés par tranches cumulables.**

SUR LA TRANCHE DE PRIX	Habitation / Professionnel	Terrain	Commercial / Industriel
< 150 000 €	8 %	8 %	8 %
de 150 001 à 200 000 €	7 %	7 %	7 %
de 200 001 à 250 000 €	6 %	6 %	6 %
de 250 001 à 300 000 €	5 %	5 %	5 %
> 300 001 €	4 %	4 %	4 %

### Mandat de vente exclusif :

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit Exclusif avec validation de la clause confiance :

En l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent dans le délai défini au mandat, une remise sur les honoraires pourra être appliquée. Le pourcentage de cette remise sera fixé d'un commun accord entre les parties et précisé dans le mandat.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit Exclusif avec validation de la clause VIP, le mandant bénéficiera :

D'une remise de 25 % sur les honoraires de transaction à sa charge à compter de la seconde transaction réalisée pour son compte avec le concours du réseau ;

De la réception régulière d'informations relatives au marché immobilier ;

De l'accès gratuit à des formations ainsi qu'à des réunions d'information destinées au grand public, portant sur l'actualité juridique, fiscale ou immobilière par le biais du réseau Caribben Standard

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit Exclusif avec validation de la clause Gagnant-Gagnant:

Les honoraires affichés sur le présent barème seront réduits de 35%, en cas de vente à un Acquéreur présenté par le Mandant, dans les conditions prévues par ledit mandat exclusif.

## HONORAIRES DE LOCATION

Locaux d'habitation vides, meublés ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)

<b>A la charge du locataire</b>	Visite, constitution du dossier, rédaction de bail 8.07/10.09/12.10 € TTC/m <sup>2</sup> habitable (en fonction de la zone). État des lieux d'entrée 3.03€ TTC/m <sup>2</sup> habitable.
<b>A la charge du propriétaire</b>	Visite, constitution du dossier, rédaction de bail 8.07/10.09/12.10 € TTC/m <sup>2</sup> habitable (en fonction de la zone). État des lieux d'entrée 3.03€ TTC/m <sup>2</sup> habitable. Entremise et négociation: 1€ TTC.
<b>Locaux professionnels et commerciaux</b>	14 % du loyer annuel à la charge du locataire.
<b>Baux de droit commun</b>	15 % du loyer annuel charges comprises à la charge de 50% par partie